



Formation pour
les professionnels

7 et 8 mars
2023

Isolation en Ouate de Cellulose

Formation théorique et pratique sur la mise en œuvre performante d'une isolation en ouate de cellulose selon deux techniques : le soufflage et l'insufflation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Connaître les caractéristiques du matériau, la réglementation thermique et les unités de mesures et chiffres clés
2. Comprendre cette solution d'isolation et être capable de prescrire la mise en œuvre
3. Identifier les bonnes pratiques et les situations à risque sur l'ensemble du chantier
4. Être capable de mettre en œuvre une isolation en ouate de cellulose en soufflage et en insufflation
5. Justifier de la formation obligatoire pour obtenir la qualification RGE 7121.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Théorie adaptée aux professionnels
- Retours d'expériences / focus sur des projets
- Mise en œuvre de toutes les étapes sur maquette pédagogique, avec focus sur les points singuliers
- Évaluation sous forme de questions et/ou QCM

PROGRAMME

- Partie théorique : exposé illustré, maquettes, fiche de contrôle
- Partie pratique : présentation et accessoires, réglage et entretien des appareils, soufflage ouvert (jour 1), insufflation et étanchéité (jour 2)

PUBLIC

Professionnels du bâtiment : chefs d'entreprise, maîtres d'œuvre, architectes, artisans, chargés d'affaires, techniciens, conducteurs de travaux, personnel de chantier.

avec Tristan BRISSET

- Artisan menuisier en éco-habitat, spécialisé dans l'étanchéité à l'air et l'isolation en ouate de cellulose
- Formateur agréé Isocell

CONDITIONS

- Durée : 2 jours de formation, soit 15 heures
- Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (*accueil dès 8h30, démarrage à 9h00 précises*)
- Lieu : Ecobatys, MAEN ROCH (Ille-et-Vilaine)
- Tarif : **700 €** les 2 jours (TVA non applicable). *Prise en charge possible par votre OPCO.*
- Réduction de 10 % aux sociétaires d'Ecobatys.
- Inscription : dans la limite des places disponibles, jusqu'au 21 novembre 2022 inclus.

02 99 95 58 72 - info@ecobatys.bzh
www.ecobatys.bzh





Bulletin d'inscription

Formation Isolation en ouate de cellulose par soufflage et insufflation

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec 100 € d'arrhes* à :
Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch ou par mail à
info[@]ecobatys.bzh

Pour toute demande de renseignement complémentaire : Ecobatys – 02 99 95 58 72

Structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N°SIRET : _____

Code NAF : _____

Numéro de TVA Intracommunautaire : _____

Nom et adresse de votre OPCO : _____

Personne en charge du suivi de votre dossier : _____

Stagiaire :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Fonction : _____ Adresse email Pro : _____

Statut : Salarié-e Gérant-e non salarié-e Elu-e Fonctionnaire Autres : , préciser :

Numéro de téléphone : _____

Formation initiale : _____ Dernier diplôme obtenu : _____

RQTH ou besoins d'adaptations, quels sont vos besoins (pédagogiques et/ou matériels) ? _____

Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes à cette formation, merci de remplir un bulletin par stagiaire.

Je souhaite :

• **m'inscrire à la formation Isolation en ouate de cellulose par soufflage et par insufflation, qui aura lieu les 7 et 8 mars 2022**, à Ecobatys, Parc d'activités Saint Eustache - Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch, au tarif de 350 € la journée (TVA non applicable), 700 € les 2 jours.

• **réserver les repas du midi** qui vous sera facturé 13 € HT oui / non (merci de préciser si régime spécifique) : _____

• **Merci de préciser vos besoins et attentes vis à vis de la formation :** _____

Fait à _____, le _____

Signature du stagiaire et cachet de la structure :

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir la convention de formation.

*Les arrhes seront remboursées pour tout désistement avant le 27 février 2023 (mail ou courrier). Le maintien de la formation, qui dépend du nombre d'inscrit sera confirmé le 28 février 2023.



Conditions générales de vente :

Modalités d'inscriptions :

L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.

Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.

Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à la réception du paiement.

Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :

- L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.*
- Un courriel de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.*
- A l'issue de la formation, une facture acquittée, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation et une attestation de présence.*

Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.

Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.

Modalités de règlement :

La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.

Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.

Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.

« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».

Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.

L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.

En cas de non-paiement ou de refus de prise en charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.

Différends et juridiction :

Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.

Scic Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch

info@ecobatys.bzh - www.ecobatys.bzh – 02.99.95.58.72

SIRET 821 668 571 000 10 – n° TVA intracom FR15821668571 – APE :8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351020735 auprès du préfet région Bretagne

ECOBATYS est certifié Qualiopi pour ses actions de formation depuis le 14.12.2020 et dans le Datadock depuis le 01.10.2018